



FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 01-juil.-2011

Date de révision

Numéro de révision 0

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	RED (LEAD-FREE) FAST DRY W/B TRAFFIC PAINT
Code du Produit	T-44-4980
Utilisation recommandée	Peinture de signalisation routière
Technologie du produit	W/B

Adresse Fournisseur

Ennis Paint Inc
5910 North Central Expressway
Suite 1050
Dallas TX 75206
Tél. : 800 331-8118
800 331-8118 (pour des demandes techniques)

Téléphone en cas d'urgence chimique

Chemtrec 1 800 424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Danger!

Aperçu des urgences

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
Provoque une dépression du système nerveux central.
Risque d'irritation de la peau, de l'œil et de l'appareil respiratoire
Peut toucher de manière défavorable le foie et les reins.
Risque de cancer

ATTENTION! Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer le cancer.

Aspect rouge

État physique Émulsions.

Odeur légère, Ammoniaque

Effets potentiels sur la santé
Voies majeures d'exposition

Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation.

Toxicité aiguë

Yeux

Peau

Inhalation

Risque d'irritation.

Nocif en cas d'absorption par la peau. Risque d'irritation.

Nocif par inhalation. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination. La poussière générée par ponçage et meulage peut être nocive si inhalée.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion. Peut causer la cécité s'il est avalé. Risque d'effets supplémentaires comme répertorié dans « Inhalation ».

Effets chroniques

L'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut causer la cécité. Ce produit contient la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. L'inhalation de la silice cristalline est peu probable suite à l'exposition à ce produit. La silice cristalline (quartz) a été classée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme un agent cancérogène connu pour l'homme (groupe 1).

Conditions médicales aggravées Troubles respiratoires. Troubles visuels pré-existant. Troubles cutanés. Troubles hépatiques. Troubles rénaux. Système nerveux central.

Interactions avec d'autres produits chimiques La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

Danger pour l'environnement Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Alcool methylique	67-56-1	1-5
Silice cristalline	14808-60-7	0.1-1

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement à l'eau abondante. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité Ininflammable.

Point d'éclair >201°F/>93.8°C

Moyen d'extinction approprié Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique Aucune.

Sensibilité à une décharge statique Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

<u>NFPA</u>	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
-------------	------------------------	------------------	---------------	-----------------------------

<u>HMIS</u>	Danger pour la santé 2*	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Précautions individuelles X
-------------	-------------------------	------------------	-------------------	-----------------------------

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de confinement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Méthodes de nettoyage	Utiliser un équipement de protection personnelle. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure. Enlever avec un absorbant inerte. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation	Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Entreposage	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver dans des contenants proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable fraction	30/(%SiO ₂ +2) mg/m ³ TWA, Total Dust:250/(%SiO ₂ +5) mppcf TWA, respirable fraction; 10/(%SiO ₂ +2) mg/m ³ TWA, respirable TWA: 0.1 mg/m ³ (vacated)	IDLH: 50 mg/m ³ respirable dust TWA: 0.05 mg/m ³ respirable dust
Alcool methylique 67-56-1	STEL = 250 ppm TWA: 200 ppm S*	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ (vacated) TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 260 mg/m ³ (vacated) STEL: 250 ppm (vacated) STEL: 325 mg/m ³ (vacated) S*	IDLH: 6000 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 325 mg/m ³ STEL: 250 ppm

OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé

Autres directives relatives à l'exposition Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Mesures d'ordre technique
Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection de la peau et du corps	Porter des gants/des vêtements de protection
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'une irritation est observée, un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA doit être porté. Un appareil respiratoire à pression positive et à adduction d'air peut être exigé pour des concentrations élevées du contaminant en suspension dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie en conformité avec les réglementations locales actuelles.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	rouge.	Odeur	légère, Ammoniaque.
Seuil de l'odeur	Pas d'information disponible.	État physique	Émulsions
pH	Pas d'information disponible.		
Point d'éclair	>201°F/>93.8°C	Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.	Point/intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible		
Limites d'inflammation dans l'air	Pas d'information disponible		
Solubilité	Pas d'information disponible.	Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible	Densité gazeuse	donnée non disponible
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	2.4721		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Produits incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
Conditions à éviter	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone oxydes d'azote (NOx).
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Informations sur le produit	Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit.
------------------------------------	---

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50
Silice cristalline	500 mg/kg (Rat)		
Alcool methylique	5628 mg/kg (Rat)	15800 mg/kg (Rabbit)	83.2 mg/L (Rat) 4 h 64000 ppm (Rat) 4 h

Toxicité chronique

Toxicité chronique	L'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut causer la cécité. Ce produit contient la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. L'inhalation de la silice cristalline est peu probable suite à l'exposition à ce produit. La silice cristalline (quartz) a été classée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme un agent cancérogène connu pour l'homme (groupe 1).
---------------------------	---

Cancérogénicité	Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l' IARC en tant qu'agents cancérogènes pour l'homme (Groupe 1), probablement cancérogènes pour l'Homme (Groupe 2A) ou potentiellement cancérogène pour l'homme (Groupe 2B)
------------------------	--

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Silice cristalline	A2	Group 1	Known	X

ACGIH : (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 – Agent cancérogène suspecté chez l'Homme

CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'Homme

NTP : (National Toxicity Program)

Connu – Cancérogène connu

OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))

X - Présent

Effets sur l'organe-cible	Système nerveux central. Appareil respiratoire. Foie. Reins.
----------------------------------	--

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

L'impact sur l'environnement de ce produit n'a pas été complètement étudié.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Alcool methylique	-	LC50 96 h: 13500 - 17600 mg/L flow-through (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: 18 - 20 mL/L static (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h: 19500 - 20700 mg/L flow-through (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h: = 28200 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: > 100 mg/L static (Pimephales promelas)	EC50 = 39000 mg/L 25 min EC50 = 40000 mg/L 15 min EC50 = 43000 mg/L 5 min	-

Nom Chimique	log Pow
Alcool methylique	-0.77

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Nom Chimique	RCRA	RCRA - Base pour une inscription	RCRA - déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Alcool methylique - 67-56-1		Included in waste stream: F039		U154

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l'état de Californie comme des déchets dangereux.

Nom Chimique	Déchets dangereux de la Californie
Alcool methylique	Toxic Ignitable

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>DOT</u>	non réglementé
<u>TDG</u>	non réglementé
<u>MEX</u>	non réglementé
<u>ICAO</u>	non réglementé
<u>IATA</u>	non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
<u>RID</u>	non réglementé
<u>ADR</u>	non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS	Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des Etats-Unis

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37:

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
Alcool methylique	67-56-1	2.47207	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucunes substances réglementées comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom Chimique	Hazardous Substances RQs	Extremely Hazardous Substances RQs	RQ
Alcool methylique	5000 lb		RQ= 2270 kg final RQ RQ= 5000 lb final RQ

Réglementations des Etats

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom Chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Silice cristalline	14808-60-7	Carcinogen

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Silice cristalline	X	X	X	-	X
Alcool methylique	X	X	X	X	X

Règlements internationaux

Mexique - classe

Risque léger, classe 1

Nom Chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
Silice cristalline		Mexico: TWA= 0.1 mg/m ³
Alcool methylique		Mexico: TWA= 200 ppm Mexico: TWA= 260 mg/m ³ Mexico: STEL= 250 ppm Mexico: STEL= 310 mg/m ³

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

D2A Matières très toxiques
D2B Matières toxiques



Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP)

Nom Chimique	NPRI
Alcool methylique	X

Légende

X - Inscrit

16. AUTRES INFORMATIONS

Préparé par Bonne gestion des produits
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1 800 572-6501

Date d'émission 01-juil.-2011

Date de révision

Note sur la révision Libération initiale.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Ils ne visent pas à tout inclure et doivent être utilisés uniquement comme un guide. Nous pressons chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique de l'étudier attentivement pour prendre conscience des dangers potentiels associés au produit et les comprendre. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Toute utilisation du produit non conforme à la présente fiche signalétique ou en association avec tout autre produit ou procédé est la responsabilité de l'utilisateur. Il faut suivre les mesures de précaution habituelles de manutention de produits chimiques. À tenir loin des denrées alimentaires, des boissons et des aliments fourragers. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et à la fin de la journée de travail. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés..

Fin de la fiche technique santé-sécurité